

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

*Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA*

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Quatorzième session ordinaire**

**26- 30 janvier 2009**

**Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**EX.CL/461 (XIV)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA DECISION EX.CL/DEC.408 (XII) SUR LA COMMEMORATION  
DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**

## INTRODUCTION

1. La Réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le suivi de la conférence mondiale contre le racisme, organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA) à la suite du 10<sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine qui a adopté la décision (EX.CL/Déc.408 (XII)) relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, avait pour objectifs, les points suivants :

- Echanger les expériences sur l'esclavage et le racisme ;
- Identifier les activités concrètes pour commémorer le bicentenaire de l'esclavage ;
- Proposer les questions à examiner dans le Processus de l'après Durban et au Sommet africain de la Diaspora.

2. La réunion organisée par le gouvernement de République de la Gambie, s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 13 juin 2008. Y Ont participé les représentants des Etats membres, la diaspora, les organisations des droits de l'homme, les organisations de la société civile et des organisations internationales et régionales.

3. Le programme de la réunion comprenait les présentations suivantes : Commerce transatlantique des esclaves : origine et abolition ; l'esclavage vu par la diaspora ; effets socio-économiques et culturels de l'esclavage ; réparations de l'esclavage ; impact de l'esclavage : perspectives ; conférence de Durban sur le racisme (2001) ; Efforts de la communauté des Caraïbes (CARICOM).

## RESULTATS

4. Dans ses recommandations, la réunion a préconisé :

- a. Création d'une commission internationale de réparation, de restitution, de réhabilitation et de réconciliation, coordonnée par l'UA ;
- b. Création d'un comité d'experts chargé, entre autres, de rassembler et de coordonner la recherche dans toutes les formes modernes d'esclavage ;
- c. Création par l'UA d'une semaine mondiale (du 1<sup>er</sup> au 7 août) de l'esclavage ; par une prolongation de l'actuelle journée commémorative qui est le 1<sup>er</sup> août, journée de l'émancipation ;
- d. Elaboration un programme scolaire interdisciplinaire sur l'esclavage ; création d'un concours annuel de rédaction ; visites culturelles, échanges d'étudiants et partage de recherches – avec le concours de l'UNESCO et d'autres organisations ;

- e. Création de programme de proximité et un mécanisme de suivi médiatique en vue de rendre public les cas qui nécessitent restitution et réparations et sensibiliser l'opinion sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance ;
  - f. Promotion de la liberté de mouvement au sein de l'Union africaine et pour les citoyens de la diaspora à travers l'assouplissement des conditions d'obtention de visas ; par exemple, par la création des « visas de citoyens d'honneur » pour la diaspora ;
  - g. Assurance que l'histoire et l'héritage de l'esclavage et du commerce transatlantique des esclaves, le racisme et l'intolérance sont commémorés de manière appropriée, à l'africaine ;
  - h. Adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'union africaine d'une déclaration sur la question de la réparation du commerce transatlantique des esclaves, de l'esclavage, et s'assurer que des excuses sont présentées par les parties responsables ;
  - i. Participation à l'échelle de l'Afrique dans la prochaine réunion régionale préparatoire de la Conférence de Revue de Durban qui se tiendra à Abuja.
5. Dans sa déclaration, la réunion :
- Exprime sa profonde préoccupation sur l'existence de formes contemporaines d'esclavage deux cents ans après l'abolition officielle de l'esclavage et du commerce des esclaves, et sur l'augmentation de la violence et la propagation des idées xénophobes dans plusieurs parties du monde, en particulier dans les plates formes politiques et au sein de l'opinion publique ;
  - Accueille favorablement la décision EX.CL/Déc.408 (XII) de la conférence de l'Union africaine sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage ;
  - Exhorte la Commission de l'Union africaine à puiser dans le rapport et les recommandations de cette réunion les éléments de contribution pour une participation effective de l'Afrique aux événements du bicentenaire, à la Session spéciale des NU sur l'esclavage et le racisme et au Sommet africain de la diaspora qui se tiendra en Afrique du Sud en octobre 2008 ; et
  - Lance un appel au Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'Homme ; à l'UNESCO et à d'autres organisations nationales, régionales et internationales pour qu'ils concluent des partenariats avec l'UA en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de cette réunion.

**EX.CL/461 (XIV)**  
**Annexe 1**

## **RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

*Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00251-11-5517 700 Fax: 00251-11-5517844*

---

**REUNION DU GROUPE D'EXPERTS  
SUR L'ESCLAVAGE ET LE SUIVI DE  
LA CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME**

**10 – 13 JUIN 2008  
BANJUL - GAMBIE**

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS**

## **REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'ESCLAVAGE ET LE SUIVI DE LA CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME**

**10 – 13 JUIN 2008, BANJUL (GAMBIE )**

1. La « Réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme » a été organisée par la Commission de l'Union africaine et accueillie par le Gouvernement de la République de Gambie. La réunion s'est tenue du 10 au 13 juin 2008, avec la participation de représentants des Etats membres, de la Diaspora, d'organisations nationales des droits de l'homme, d'organisations de la société civile et d'organisations internationales et régionales.

**La liste des participants figure à l'Annexe 2.**

### **SEANCE D'OUVERTURE SOUS LA PRESIDENCE DE L'AMBASSADEUR M. SAJO JALLOW, REPRESENTANT PERMANENT DE LA GAMBIE AUPRES DE L'UNION AFRICAIN**

2. Le Président de la séance d'ouverture, Son Excellence l'Ambassadeur M Sajo Jallow, Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue en Gambie, à tous les participants. Il a indiqué que la réunion était organisée conformément à la décision pertinente adoptée en janvier 2008 par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) et que le rapport adopté par cette réunion sera présenté à la Conférence en Juillet 2008. Il a indiqué que les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- a. Echanger les expériences sur l'esclavage et le racisme
- b. Identifier les activités concrètes de la commémoration du bicentenaire de l'esclavage
- c. Proposer les éventuelles questions à examiner dans le cadre du processus post-Durban et du Sommet de la Diaspora africaine.

### ***Allocution de bienvenue de Mme Julia Joiner, Commissaire en charge des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine***

3. La Commissaire a commencé par souhaiter la bienvenue à tous les participants à la réunion. Exprimant sa gratitude au gouvernement de la Gambie pour avoir accueilli cette réunion, la Commissaire a relevé que la Gambie était un lieu stratégique pour la réunion qui se tient peu après la 9<sup>ème</sup> édition du Festival international de Retour aux sources, en Gambie. Ce festival, a-t-elle déclaré, s'inscrit dans le cadre du processus de réparation des atrocités commises par le passé et d'une série de stratégies et mesures de lutte contre l'esclavage et le racisme.

4. La Commissaire a déclaré que l'esclavage continue à être un défi à ce jour et qu'il fallait des efforts collectifs et une ferme détermination commune pour mettre fin aux diverses manifestations modernes de ces pratiques. Elle a indiqué que la Conférence de Durban contre le Racisme de 2001 a certes apporté une importante contribution dans ce sens, mais qu'il n'en reste pas moins que nous demeurons confrontés à maints défis. Elle a souligné en outre que l'esclavage et le racisme sont une source de préoccupation pour l'UA et qu'il fallait absolument y faire face par les mesures et le suivi requis.

5. A propos du racisme, la Commissaire a fait remarquer que les récentes violences xénophobes en Afrique du Sud étaient une manifestation regrettable de l'ampleur des problèmes auxquels ce pays est confronté. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que la diversité africaine devrait être notre atout majeur, alors que les personnes présentant des différences étaient souvent l'objet de discrimination pour une raison ou une autre. Elle a souligné par ailleurs que les protocoles et les interventions mises en oeuvre n'ont pu empêcher la manifestation fréquente de la discrimination. Elle a reconnu que même si la situation ne pouvait changer du jour au lendemain, il importait d'agir face à l'indifférence et à la passivité.

6. En conclusion, la Commissaire a vivement recommandé le renforcement de la coopération en matière de lutte contre l'esclavage et le racisme. Invitant ensuite les Etats membres à observer la tolérance zéro face au racisme et à l'esclavage, la Commissaire a exhorté la réunion à adopter des stratégies et des actions appropriées pour réaliser la dignité naturelle et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine, qui seront recommandées à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en juillet 2008.

***Allocution de M. Khafra Kambon, Président du Comité d'appui à l'émancipation, Trinité-et-Tobago***

7. M. Kambon a commencé par souligner l'importance de la réunion et la relation entre la société civile de la Diaspora et l'UA. Il a mis ensuite l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la mobilisation contre le racisme et l'esclavage se poursuive sans relâche et permette d'intenter des poursuites contre les auteurs de ces crimes contre l'humanité. Il a relevé qu'il a fallu bien des années pour abolir l'esclavage et que l'impact de ce fléau sur l'Afrique et les victimes était toujours vivace. L'esclavage et le souvenir de ce phénomène jouent un rôle crucial dans la vision de notre propre identité, tant en Afrique que dans la diaspora. Il a fait observer que les manuels scolaires et les mémoriaux de l'esclavage (au Ghana par exemple) continuent à parler des « aspects positifs de l'esclavage » et qu'il subsistait encore des séquelles économiques et socioéconomiques de l'esclavage. Il a exhorté les participants à faire preuve de vision stratégique dans la formulation des recommandations visant à éliminer les séquelles de l'esclavage. S'agissant des efforts à déployer pour obtenir excuses et réparations, cette mobilisation doit se poursuivre, et les Africains d'agir collectivement.

***Discours d'ouverture de M. Crispin Grey-Johnson, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, à la Recherche, la Science et la Technologie de la République de Gambie***

8. Le Secrétaire d'Etat a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de Son Excellence Dr Yahya A.J.J. Jammeh, Président de la République de Gambie. Il a relevé que la Gambie était honorée d'accueillir cette réunion, le Fleuve Gambie ayant servi de point de pénétration du continent africain pour les besoins de la traite transatlantique des esclaves. Soulignant combien l'esclavage et le racisme ont affecté des millions de personnes et continuent de peser sur le processus d'auto-réalisation des Africains, où qu'ils se trouvent, il a déclaré que le continent ressentait encore les effets de l'esclavage et qu'il subsistait de nombreuses formes de racisme et de discrimination.

9. Abordant les stratégies et mesures à adopter, le Secrétaire d'Etat a relevé que maints crimes contre l'humanité avaient été reconnus et que les victimes avaient certes reçu réparation (Japonais, Juifs, Australiens aborigènes, etc.), mais qu'il restait à reconnaître les séquelles de l'esclavage, à présenter des excuses et à assurer réparation pour la traite transatlantique des esclaves. A cet égard, il a souligné la nécessité de faire bien comprendre que les Africains n'ont pas oublié leur histoire et que les bénéficiaires de ces crimes devaient demander pardon et présenter des excuses.

10. En conclusion, le Secrétaire d'Etat a exhorté les délégués à examiner soigneusement les dispositions prises pour la mise en œuvre de la Déclaration de Durban et à évaluer les progrès réalisés jusqu'ici dans sa mise en œuvre. Il leur a demandé aussi d'obtenir des réparations pour tous les Africains. A cet égard, il importait, dit-il, de veiller à ce que la réunion adopte des positions communes, claires et nettes sur l'esclavage et le racisme, qui puissent servir de catalyseur et d'appui au processus de réconciliation, de restitution et de réparation des crimes commis contre l'humanité.

## **ELECTION DU BUREAU DE LA REUNION**

11. Le bureau de la réunion a été élu comme suit :

- Président – Gambie
- Rapporteur – M. Khafra Kambon, Comité d'appui à l'émancipation, Trinité-et-Tobago.

## **PREMIERE SEANCE : ANALYSE DE L'ESCLAVAGE**

### **La Traite transatlantique des esclaves : Origine et Abolition**



12. La traite transatlantique des esclaves n'était pas une simple continuation de la traite transsaharienne. Le potentiel africain en ressources humaines n'a été connu qu'après plusieurs siècles de traite transsaharienne, mais le marché était encore trop étroit face à un capitalisme en pleine expansion dont les besoins en main-d'œuvre se chiffraient non pas en milliers mais en millions d'esclaves. Les compagnies européennes s'employèrent alors à commercialiser leurs produits par la promotion de théories racistes et de modèles de consommation néfastes propres à générer la guerre permanente. Sans invective, il est reconnu que l'échange d'alcool et d'armes contre les esclaves a suscité la violence qui a créé une situation géopolitique marquée notamment par la naissance de nombreux royaumes côtiers souvent antagoniques. Aussi, les guerres extérieures étaient-elles souvent provoquées par des crises internes notamment des crises de commandement dans lesquelles les pays européens intervenaient pour soutenir leurs alliés. Les prisonniers de guerre étaient vendus sur la côte contre des armes à feu que les princes en guerre utilisaient soit pour conquérir et consolider leur pouvoir, soit pour élargir leur royaume. Ce bradage humain permettait aux princes d'honorer leurs dettes auprès des compagnies européennes dans le cadre de la conquête du trône.

13. Il est clair que les élites africaines qui ont relayé la traite atlantique ont subi de sérieuses contraintes de la part des compagnies européennes, inspiratrices et actrices avérées de ce chaos généralisé, dans le cadre d'un partenariat sordide qui, en termes juridiques, pourrait être qualifié d'association de malfaiteurs. Les communautés africaines ont plus que jamais intérêt à intégrer dans la formation de leurs enfants tous les savoirs qui puissent éclairer les problèmes et briser le cercle vicieux de la violence, de la marginalisation et de la pauvreté. La promotion d'une mémoire sélective du passé de l'Afrique ne semble pas être une approche judicieuse car elle n'offre pas toutes les pièces nécessaires à la compréhension d'un passé douloureux qui ne cesse de s'inviter dans le quotidien des africains et souvent de façon tragique. Parmi les facteurs qui ont concouru à l'abolition de la traite atlantique, nous reconnaissons l'action des philanthropes mais aussi et surtout la résistance des personnes asservies et les transformations économiques qui ont conduit à la Révolution industrielle.

## **DISCUSSIONS**

14. Dans la discussion qui a suivi cette intervention, il a été souligné que la traite des esclaves était l'une des formes de commerce atlantique avec l'Afrique. Il a été relevé que la traite des esclaves était différente du colonialisme en ce sens que ce dernier n'était pas fondé sur un partenariat. La collaboration africaine avec les marchands européens a été généralement reconnue, mais les moyens par lesquels cette collaboration a pu être obtenue, l'importance de cette collaboration dans l'ensemble du système et son impact sur les demandes de réparation ont donné lieu à une divergence de vues. Les participants ont également réfuté le point de vue du Dr Seck selon lequel la traite des esclaves en Afrique a été motivée par le besoin de main-d'œuvre qualifié, rétorquant que cette traite était plutôt le fait du racisme. Ce débat a mis en exergue la nécessité de traiter la question de la réparation des crimes commis au cours de la traite des esclaves. Il a été relevé en outre, que l'esclavage

pratiqué sur le continent africain différait de la traite transatlantique d'esclaves au motif que cette « traite mobilière » était particulièrement dégradante, alors que l'autre forme d'esclavage recelait un potentiel de développement, comme en témoigne le cas d'esclaves qui sont devenus des dirigeants. Un appel a été lancé aux fins de l'élaboration d'une stratégie africaine de riposte face aux crimes contre l'humanité commis dans le cadre de la traite des esclaves et de l'intervention des historiens pour aider à rétablir les faits concernant l'esclavage.

15. Dans sa réponse, le Dr Seck a relevé l'accent particulier mis sur la traite transatlantique des esclaves et l'absence de manuels sur l'esclavage pratiqué à l'échelle interne, soulignant la nécessité de renforcer les liens entre l'Afrique et la Diaspora et de faire comprendre aux membres de cette Diaspora que l'histoire de l'Afrique ne commence pas avec l'esclavage, comme on l'enseigne à l'étranger.

### ***Regard de la Diaspora sur l'esclavage***

16. Le Dr Claudius Fergus a informé les participants du décès subit du Dr Ikael Tafari, ancien Directeur de la Commission panafricaine de la Barbade et expert qui devait présenter son document à la réunion. Une minute de silence a été observée à sa mémoire.

17. Le Dr Fergus a indiqué ensuite que le point de vue de la Diaspora devrait tenir compte de la vision intra-africaine et des expériences vécues par les esclaves, ajoutant que l'émigration africaine n'a pas pris fin avec l'émancipation – elle se poursuit avec le mouvement des étudiants, des migrants, etc.

18. Le Dr Fergus a souligné que l'identité était un défi majeur auquel la Diaspora est confrontée, relevant qu'il est difficile de déterminer les éléments constitutifs de cette population. Il a déclaré que la représentation de la perception africaine de l'esclavage comportait plusieurs facettes, dont les activités culturelles, citant le recours à l'effet dramatique dans la production de « Amazing Grace » qui présente William Wilberforce comme le champion de l'abolition, une notion largement controversée dans les Caraïbes.

19. Il a réfuté cette notion que les noirs sont des illettrés et n'ont pas leur propre littérature, se référant à ce propos aux œuvres littéraires et études produites durant la période révisionniste qui a commencé en 1930 et démontrant que de nombreux esclaves des Etats-Unis d'Amérique étaient instruits, comme il ressort des archives portant témoignage de leurs souffrances et luttes sous forme de pétitions à la Couronne britannique, de revues et œuvres poétiques. Le mouvement révisionniste s'est élevé contre les stéréotypes d'Africains « zombifiés » en apportant la preuve de leur intelligence, érudition et génie militaire, ce qui a abouti à cette vision afro-centriste de l'africain asservi devenu libérateur révolutionnaire.

20. Le Dr Fergus a en outre mis l'accent sur un changement de paradigme, à savoir que les femmes esclaves qui étaient présentées comme des collaboratrices et des

esclaves sexuelles étaient en fait des « femmes guerrières », selon l'antithèse d'inspiration féministe.

21. Il a réitéré que la réparation requise se justifiait malgré tout le temps écoulé.

## **DISCUSSIONS**

22. Certains participants ont souhaité recevoir des éclaircissements sur la notion de Diaspora, et notamment d'en avoir une plus large vision. Il a été souligné que le dossier des réparations bénéficiait d'appuis politiques de haut niveau dans les Caraïbes.

23. Dans sa réponse, le Dr Fergus a reconnu la nécessité de définir la Diaspora comme étant la 6<sup>ème</sup> région de l'Union africaine. Il a noté que la résistance à l'esclavage avait donné naissance au mouvement panafricain, soulignant la nécessité d'une nouvelle conscience de l'Afrique pour que les Africains ne se sentent pas inférieurs.

24. L'Ambassadeur Ognimba a déclaré que l'Union africaine avait adopté une définition claire de la Diaspora, mettant par conséquent en garde contre la réinvention de la roue. Il a porté le contenu de la décision à la connaissance des participants.

## **DEUXIEME SEANCE : IMPACT DE L'ESCLAVAGE**

### ***L'impact socioéconomique et culturel de l'esclavage : M. Akere Muna, Président, PAN African Lawyers Union, Cameroun***

25. M. Muna a commencé par souligner la nécessité de prendre connaissance des faits réels concernant l'esclavage pour pouvoir se prononcer en bonne et due forme sur son impact. Les données présentées par M. Muna consistaient en un schéma de l'itinéraire et de la destination des esclaves, des acteurs impliqués dans leur transport et des ports utilisés, entre autres. Cette connaissance des données et preuves effectives se révèle essentielle lorsqu'il s'agit de réfléchir sur les conséquences et réparations de l'esclavage.

26. Abordant les conséquences de l'esclavage, M. Muna a relevé que la société africaine les ressentait encore. L'esclavage a largement réduit la population africaine, créé des divisions, affaibli le tissu social et provoqué une déstabilisation économique et sociale à plusieurs égards. Les progrès enregistrés dans les pays qui se sont servis des esclaves comme main-d'œuvre peuvent être largement attribués au fait que l'esclavage a facilité l'accumulation du capital et le développement général de ce pays. A maints égards, il y a un rapport de cause à effet entre les problèmes actuels de développement et les conséquences de la traite des esclaves.

27. S'agissant de la nécessité d'assurer réparation, M. Muna a déclaré qu'il fallait commencer par « le fruit le plus à portée de main », à l'instar des militants de la cause

des réparations aux Etats-Unis qui poursuivent en justice les compagnies et d'autres institutions impliquées. Dans le cas de l'Afrique et des démarches auprès des gouvernements européens, les défis sont beaucoup plus importants. Il a souligné enfin que la réticence à présenter des excuses tient aux incidences juridiques qu'aurait cette démarche.

## **DISCUSSIONS**

28. Il faut reconnaître qu'il subsiste des formes contemporaines d'esclavage et qu'un échange d'expériences et de stratégies mises en place par les Etats membres et d'autres serait enrichissant. L'esclavage contemporaine n'est pas un problème de race et ne se limite pas aux relations entre Noirs et Blancs. A cet égard, il est impératif d'examiner soigneusement les dimensions socioéconomiques de l'esclavage pour agir dans le sens voulu.

29. En ce qui concerne les preuves réunies sur l'esclavage, il importe d'examiner soigneusement les chiffres avancés, étant donné que les sources européennes ont tendance à exagérer les données. A ce propos, un plus large échange de documents sur la question s'impose aussi. Quant aux activités futures, il est également essentiel de veiller à établir une liste des acteurs qui ont présenté des excuses. Les aspects culturels constituent également un volet crucial à étudier.

### ***Regard sur l'impact de l'esclavage : M. Hassoum Ceesay, historien, Gambie***

30. M. Ceesay a d'abord relevé que le développement et l'évolution de la traite des esclaves en Gambie constituaient un aspect important et pertinent pour une bonne partie de l'Afrique. La traite des esclaves a eu, d'une certaine manière, un impact sur l'ensemble de la société. A cet égard, il a exhorté les délégués à se pencher sur la question de savoir comment les élites des sociétés africaines ont bénéficié de ce commerce.

31. M. Ceesay s'est déclaré particulièrement préoccupé par l'impact de l'esclavage sur les femmes, relevant qu'elles en ont souffert énormément et ont été affectées durement par la traite des esclaves. Cet impact n'est pas seulement physique, mais psychologique aussi, et se manifeste souvent dans les actes racistes et par un sentiment d'infériorité. Se référant à la violence exercée à l'époque, M. Ceesay a expliqué que c'était peut-être là un important facteur profondément enraciné de la culture de la violence qui prévaut dans certaines sociétés.

32. M. Ceesay s'est déclaré préoccupé par la rupture de la chaîne de transmission de la culture et de l'histoire orale du fait de l'esclavage. Il a relevé toutefois que la culture africaine se reflétait à maints égards dans la musique et les arts de nombreux pays qui ont tiré profit de l'esclavage. Sur ce point, M. Ceesay a conclu en soulignant l'importance de la préservation de l'héritage culturel pour les générations actuelles et futures.

## **DISCUSSIONS**

33. S'agissant de revivifier le passé, il importe que les Africains abandonnent les conceptions euro-centristes et mettent au point des mémoriaux qui reflètent mieux la société africaine et les pratiques africaines en matière de souvenir. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour la préservation des sites historiques et de veiller à instaurer un partenariat à cet effet avec l'UNESCO.

34. A propos des conséquences de la traite des esclaves, beaucoup se retrouvent avec un sentiment d'infériorité à combattre sans état d'âme, tout en veillant résolument à introduire cette question dans les programmes scolaires. Il y a lieu de tirer parti des initiatives en cours, et les médias peuvent être un moyen très utile d'inspirer la confiance en soi et de surmonter le sentiment d'infériorité qui prévaut encore dans de nombreuses sociétés.

35. Il est essentiel de faire bien comprendre la position de l'UA face aux actes et déclarations de responsables politiques européens. Cela s'avère d'autant plus important dans le cas de déclarations racistes émanant de chefs d'Etat ou d'insultes à l'adresse des Africains. Par ailleurs, l'UA doit impérativement veiller à doter la génération actuelle d'universitaires et intellectuels africains des capacités requises.

36. En jetant un regard sur l'esclavage et ses formes actuelles, il s'avère impératif de ne pas perdre de vue les traditions orales de maintes sociétés africaines, à l'instar de la Mauritanie où les chansons et la poésie véhiculent d'important messages historiques. Ce sont là des acquis de taille à préserver. Il nous faut également jeter un regard sur les racines africaines de certains des termes utilisés dans d'autres cultures.

37. Il importe de reconnaître que l'UA n'est pas indépendante à l'égard des Etats membres et que tous devraient dès lors se sentir concernés et impliqués en cas d'intervention contre l'esclavage et se mobiliser par conséquent. La CUA a tenu une réunion de haut niveau à Genève pour trouver des moyens de faire face aux réalités de l'heure et mobiliser l'opinion contre les comportements racistes. Cette réunion a donné lieu à des réactions de la part des milieux officiels et des médias sur des propos négatifs proférés à l'encontre des Africains.

38. A la lumière de la décision adoptée par l'UA lors de son Sommet de Janvier 2008 et proclamant le 1<sup>er</sup> août Journée de l'émancipation en guise de « solidarité avec la Diaspora », il a été recommandé de mettre à profit cette commémoration pour promouvoir l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et ses rapports avec la Diaspora en vue d'approfondir les liens culturels entre l'Afrique et sa Diaspora ainsi que de promouvoir et de renforcer la coopération économique.

## TROISIEME SEANCE : CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME

### *La Conférence de Durban contre le racisme (2001) : M. Frej Fenniche, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Addis-Abeba*

39. M. Fenniche a expliqué les raisons de l'organisation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001 et souligné les importantes questions de fond soulevées à cette occasion. La Conférence de Durban faisait suite à la résolution 52/111 du 12 décembre 1997 de l'Assemblée générale des Nations unies et a été motivée par la persistance du racisme et de la discrimination raciale et les formes contemporaines d'esclavage. M. Fenniche a rappelé tous les efforts déployés, dans le cadre de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale par l'ONU depuis sa création, notamment les trois décennies des Nations Unies et les deux conférences mondiales contre le racisme de 1978 et 1983. Il a également fait état des violations massives des droits de l'homme commises au Cambodge, au Burundi, en République démocratique du Congo et dans l'ex-Yougoslavie ainsi que le génocide perpétré au Rwanda. Il a également exposé les préoccupations particulières émises par chaque conférence régionale et le rôle du Sommet sur la jeunesse et du Forum des ONG tenus en marge de la Conférence mondiale contre le racisme. Il a également souligné le caractère consensuel de la Déclaration et du Programme d'Action adoptés à Durban ainsi que les acquis consacrés par ces deux documents. En effet, la Conférence de Durban a permis à la Communauté internationale d'identifier les causes profondes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et d'identifier les victimes de ces fléaux. Elle a été l'occasion de reconnaître et de regretter les souffrances et le sort de millions de victimes causés par l'esclavage, la traite négrière, la traite négrière transatlantique, l'apartheid, le colonialisme et le génocide. Ces fléaux ont été condamnés et considérés comme crimes contre l'humanité.

40. Bien que l'histoire ait pesé sur la Conférence de Durban, cette dernière s'est penchée également sur d'autres formes de racisme et de discrimination et a identifié les victimes des formes contemporaines d'esclavage en rappelant que l'Holocauste ne doit jamais être oublié et en dénonçant l'anti-sémitisme, le racisme anti-Arabe, l'Islamophobie, la xénophobie à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des gens du voyage, la traite des êtres humains, la discrimination et la marginalisation des populations autochtones, des populations d'ascendance africaine et des populations d'ascendance asiatique et réclamé des mesures concrètes en faveur des victimes. Des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des recommandations de Durban ont été également mis en place. Ce sont ces acquis qui, selon M. Fenniche, ont fait de la Conférence un succès incontestable.

***L'après Conférence de Durban : Mme Ayesha Kajee, International Human Rights Exchange, Université de Witwatersrand, Afrique du Sud***

41. Mme Kajee a souligné le caractère historique de la Déclaration de Durban, en ce sens qu'elle constitue la première reconnaissance internationale, à une large échelle, du fait que l'esclavage est la cause profonde des manifestations actuelles du racisme et de la discrimination raciale, mais que la Déclaration est néanmoins faible parce qu'elle n'a pas exigé des réparations, sollicitant des acteurs de l'esclavage des « regrets » plutôt que des excuses formelles. Toutefois, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité conduit à des recherches liant les disparités économiques à la discrimination historique ayant pour cause l'esclavage ; à une analyse approfondie et à l'établissement des coûts de l'esclavage ainsi que du recours à former eu égard aux demandes de réparation.

42. Mme Kajee a ensuite évoqué le problème de l'annulation de la dette, le financement de la prévention et du traitement du VIH/SIDA, et les droits des hommes et des femmes ; il s'agit là, dit-elle, de domaines où des progrès ont été réalisés, bien que limités, dans la période qui a suivi la Conférence de Durban. Elle a soulevé d'autres domaines clés d'action pour l'après Durban : le racisme et la xénophobie d'inspiration politique ; la migration forcée et les défis connexes ; la question de la commémoration (programme scolaire, sites historiques, etc.) ; et les usages potentiels positifs et négatifs des médias et des nouvelles technologies. Mme Kajee a évoqué certaines des décisions du Comité préparatoire de la Conférence d'évaluation de Durban qui se tiendra à Genève en 2009 ; y compris des lignes directrices pour la participation des ONG. En conclusion, elle a relevé que 12 à 27 millions de personnes étaient actuellement victimes de formes contemporaines d'esclavage telles que le travail de personnes réduites en servitude, le travail forcé, le trafic d'êtres humains, etc. Un audit s'impose ainsi quant à la mise en œuvre du Plan d'action de Durban.

***DISCUSSIONS :***

43. M. Yakhdan El Habib a fait savoir que l'atelier préparatoire à la Conférence d'évaluation de Durban de 2009 organisée par le Bureau de l'UA à Genève a mis en évidence la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban portant sur les préoccupations majeures des Africains, telles que la réparation, les excuses, la migration et autres. Il a souligné la dimension nationale de la lutte contre la discrimination et la nécessité pour les Etats membres de l'UA d'y adhérer pleinement. Il a mis en garde contre le fait que les termes « Durban 1 » et « Durban 2 » puissent être associés à certains écrits anti-Durban. Il a relevé que le Nigeria s'était proposé d'accueillir la Conférence préparatoire régionale pour l'Afrique en 2008, et appelé l'attention sur les problèmes de financement eu égard à l'organisation de la Conférence d'évaluation de Durban.

44. Les participants ont fait valoir que la Conférence de Durban a été couronnée de succès en ce sens qu'elle a mis en exergue les questions cruciales du racisme et de la xénophobie à l'échelle mondiale, mis l'accent sur les victimes, établi des mécanismes de mise en œuvre, et déclaré l'esclavage crime contre l'humanité.

45. Plusieurs participants ont appelé à une prise de position africaine commune (notamment sur les réparations avant la Conférence d'évaluation de Durban ; à la diffusion des résultats du processus de Durban pour encourager la participation à cette conférence et parer aux tentatives de boycott ; et à la mobilisation de ressources pour faciliter la participation des organisations de la société civile d'Afrique et de la diaspora. Il a été proposé que l'UA organise un Sommet panafricain sur les réparations et que les Etats membres veillent à prévenir et s'élèvent contre la perpétration d'actes de racisme et de xénophobie sur le continent.

46. En réponse aux observations, Mme Kajee a souligné que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique est une réalisation majeure, mais que des efforts résolus s'imposent pour sa mise en œuvre à l'échelon local. Elle a fait sien l'appel à une prise de position commune sur les réparations et à la condamnation des tentatives de dissuasion, s'agissant de la participation à la Conférence d'évaluation de Durban. Soulignant la nécessité de recherche empirique, elle a relevé que certains chercheurs se sont fondés sur l'indemnisation versée aux propriétaires d'esclaves au moment de l'abolition pour quantifier les coûts de l'esclavage et plaider en faveur de la réparation. Les recherches entreprises sur le dépeuplement néfaste de l'Afrique durant la traite des esclaves constituent un autre moyen de calculer les coûts de l'esclavage.

47. En réponse aux questions, M. Fenniche a mis l'accent sur l'étroite coopération entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la Commission de l'UA, notamment le programme décennal de renforcement des capacités de l'ONU en faveur de l'UA et les récentes initiatives visant à mettre au point une stratégie continentale de promotion des droits humains. Il a indiqué que la Conférence d'évaluation de Durban porterait essentiellement sur le suivi de la mise en œuvre – aux niveaux national, régional et international – de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. En ce qui concerne les récentes attaques contre les réfugiés et émigrés africains en Afrique du Sud, il a appelé l'attention sur les communiqués de presse publiés par le Haut Commissaire et certains Rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme. M. Fenniche a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils coopèrent étroitement avec la société civile et la Diaspora et mettent tout en œuvre pour répondre aux préoccupations émises dans le cadre de la lutte contre le racisme. Il a recommandé enfin l'intégration de cette lutte au programme de l'Année africaine de la jeunesse (2008) et de la Coupe du monde qui sera organisée en Afrique du Sud en 2010.



**CINQUIEME SEANCE : RIPOSTE A L'ESCLAVAGE*****Réparation des méfaits de l'esclavage : Abraham Constance Ndinga Mbo, Université de Brazzaville, Congo***

48. Le Professeur Ndinga Nbo a souligné que la question de la réparation des méfaits de l'esclavage préoccupe aujourd'hui de nombreux intellectuels et donne lieu à une divergence de vues. A ce propos, il a présenté deux thèses, celles des tenants des indemnités financières et celle des tenants du refus des indemnités. Les premiers basent leurs revendications sur le caractère « criminel » de la traite : cela relève du domaine de la justice.

49. Pour les seconds, ce problème est complexe : les réclamations financières leur apparaissent comme une seconde « traite » qui pousserait à croire que la traite a été un échange inégal entre les Européens acquéreurs et les Africains vendeurs. De ce fait, les demandes d'indemnisation sont indignes et humiliantes aujourd'hui. Par ailleurs, qui dédommager, comment y procéder et comment calculer cette indemnisation étant donné que la vie humaine ne saurait être évaluée en termes monétaires. Les tenants de cette position insistent sur la présentation des regrets, excuses et repentances. En conclusion, le Professeur Mbo a fait valoir qu'il faudrait peut-être adopter une approche intermédiaire. Des excuses en bonne et due forme de la part de toutes les parties impliquées dans l'esclavage s'imposeraient alors, et se feraient dans le cadre d'un processus fondé sur la règle de la réciprocité et accompagné de compensations sous forme d'aide au développement.

***Réparation des méfaits de l'esclavage : Attorney Deadria Farmer-Paellmann, Restitution Study Group, Etats-Unis d'Amérique et Mme Clarrie Mendy, The Gambia's Umbilical Cord, Royaume Uni***

50. Mme Farmer-Paellmann a expliqué la raison d'être de l'activité qu'elle mène en matière de recours pour réparation des méfaits de l'esclavage aux Etats-Unis. Il s'agit essentiellement de faire des recherches approfondies sur les bénéficiaires de l'esclavage, de réunir les preuves requises et de mener une action en justice. On notera parmi les fruits de son travail, l'adoption de lois dans quatorze Etats américains, faisant obligation aux compagnies en cause de reconnaître leur implication dans l'esclavage et les 120 millions de dollars payés par les compagnies mises en cause pour complicité et une université.

51. Mme Farmer-Paellmann a relevé que les Africains impliqués dans l'esclavage l'ont été souvent sous la contrainte, donnant d'amples preuves sur le cas d'Africains qui ont mis tout en œuvre pour se protéger ainsi que leurs voisins de l'esclavage, en brûlant des vaisseaux négriers et tuant des marchands d'esclaves, entre autres exemples. Ceux qui ont collaboré, l'on fait dans des conditions très difficiles et leur cas ne saurait être comparé à celui des bénéficiaires de l'esclavage.

52. Mme Mendy, intervenant après Mme Farmer-Paellmann, a déclaré avoir pris bonne note des données officielles fournies sur l'ampleur des convoys transatlantiques britanniques, français et américains d'esclaves depuis la Gambie. Ces données indiquent également les ports d'entrée utilisés ainsi que les pays de département des esclaves. Elle a révélé le nombre de convoys enregistrés (581) et les contingents d'esclaves embarqués et débarqués aux divers ports. Ces détails sur l'esclavage indiquent clairement les compagnies nationales et les marchands privés impliqués, munis de licences en bonne et due forme. Elle a relevé que les preuves réunies peuvent aider à identifier les compagnies et descendants d'individus qui ont participé à cette traite et en ont bénéficié. Elle a enfin indiqué que maints acteurs et actionnaires de l'industrie esclavagiste ont laissé des biens pouvant encore être localisés.

***Réparation des méfaits de l'esclavage : M. Nabie Vandie, Directeur, Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone***

53. M. Vandie a commencé par faire valoir qu'il fallait se départir de cette politique de complaisance pour passer à l'action. Il a relevé ensuite qu'il y a bien eu de la résistance à l'esclavage en Afrique et qu'il était nécessaire d'examiner soigneusement le rapport de cause à effet entre l'esclavage et le racisme. Il a fait savoir par ailleurs qu'il était particulièrement difficile de quantifier la traite des esclaves et de l'évaluer en termes monétaires.

54. L'affaire des réparations est toujours compliquée en raison des difficultés à évaluer des vies humaines et d'identifier les ayants-droits à réparation. En l'espèce, il a souligné la nécessité de réunir d'amples données permettant d'identifier les bénéficiaires de l'esclavage afin de déterminer leurs obligations. Selon M. Vandie, la réparation est une vaste notion en ce sens qu'elle englobe la restitution, l'indemnisation, la réhabilitation et la garantie de non-récidive. Il a relevé que l'indemnisation n'est pas forcément en termes monétaires uniquement, mais peut être symbolique. Il a proposé que l'UA mette sur pied, à titre prioritaire, une Commission de réparation chargée de déterminer les obligations légales, morales et matérielles des acteurs de la traite. Elle devrait aussi étudier le contenu précis des programmes de réparation.

***Efforts de la Communauté caraïbe (CARICOM) : Dr Hillary Brown, CARICOM***

55. En présentant la CARICOM, Dr Brown a mis l'accent sur l'action dynamique que mène cette organisation sur la question de l'esclavage et le rôle central qu'elle joue pour que le 25 mars soit proclamée journée de commémoration de l'esclavage. Elle a souligné le large éventail d'initiatives en la matière, menée par tous les Etats membres de la CARICOM.

56. La CARICOM travaille en étroite collaboration avec le Groupe africain aux Nations Unies et estime que le processus conduisant à la Conférence d'évaluation de Durban doit être mené en partenariat avec l'UA. L'approche de la CARICOM est

essentiellement fondée sur la détermination à obtenir réparations et excuses de la part des bénéficiaires de l'esclavage. Le Dr Brown a insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas confondre aide et réparation et que cette différence devrait être reconnue dans tout processus de négociation. En conclusion, elle a proposé la mise sur pied d'un Comité international pour les réparations et la mobilisation de ressources pour lui permettre de mener à bien sa tâche. Elle a également proposé la désignation d'un Panel d'éminentes personnalités pour œuvrer en faveur des réparations.

## **DISCUSSIONS**

57. La question des réparations doit demeurer une priorité et les parties en cause doivent être interpellées à ce sujet. Ces parties doivent être tenues responsables et amenées à présenter des excuses et à assurer réparation. Cette question est l'une des raisons d'être de la Conférence de Durban et doit demeurer au centre du débat sur la mise en œuvre et du processus d'évaluation. Il est nécessaire de disposer de plus amples informations pour mener à bien les actions entreprises.

58. La dimension humaine que la dernière séance a apportée aux questions débattues a été appréciée des participants qui ont demandé instamment la mise en place d'un organe permanent ou « Commission des réparations » pour réunir les informations nécessaires et agir dans le sens voulu. L'interaction positive entre l'UA et la société civile constitue une bonne base de coopération future. Les documents juridiques sur les réparations et les questions connexes existent au sein du système des Nations Unies et peuvent permettre d'agir efficacement. Un resserrement des relations de travail entre les organisations telles que la CARICOM et l'UA a été proposé. Pour faciliter cette interaction, il est nécessaire d'envisager d'alléger les formalités d'obtention de visas pour les membres de la Diaspora en instituant des « visas pour citoyen honoraire » pour cinq ans, par exemple.

59. Il a été proposé que l'UA décrète une journée ou semaine consacrée à l'esclavage. La collecte de plus amples données sur le rôle des Africains dans l'esclavage a été évoquée, mais cela ne devrait pas détourner l'attention de la question fondamentale de la réparation des méfaits de l'esclavage. S'il est vrai qu'une poignée d'Africains a pu bénéficier de cette traite, les conditions dans lesquelles ils y ont été impliqués sont très différentes du cas des européens dont les profits étaient largement destinés à l'accumulation de capital.

60. Les participants ont recommandé que l'UA coordonne la collecte d'informations auprès de la Diaspora en faveur des chercheurs et encourage des recherches approfondies. Ces données pourraient également servir aux démarches voulues par l'entremise des Africains travaillant au sein des gouvernements des pays occidentaux. L'UA devrait être le centre de coordination pour l'élaboration d'une stratégie commune et il est nécessaire de tirer partie des diverses expériences positives telles que les récents contacts avec la France sur la question des excuses et l'institution d'un mémorial.

61. Même s'il importe au plus haut point de se préoccuper constamment du problème de l'esclavage des temps passés, on ne saurait passer sous silence les nombreuses formes contemporaines d'esclavage à combattre, et dont les femmes et les enfants sont essentiellement victimes. Les recommandations de la présente réunion doivent permettre de faire face aux formes actuelles d'esclavage, tout particulièrement dans les pays où les lois en place tendent à les promouvoir.

62. Nous ne saurions sous-estimer l'importance de l'éducation et des médias, qui peuvent tous deux servir à appeler l'attention sur les problèmes de l'esclavage et du racisme et servir également de base pour édifier les populations sur l'histoire et les réalités de l'heure. A cet effet, l'UA devrait envisager de créer un site web sur l'esclavage et les activités médiatiques connexes. L'éducation sert également de base pour forger un plus large consensus et assurer l'obtention des réparations requises aux fins de la restructuration de l'économie mondiale.

## **SEANCE DE CLOTURE**

### ***Présentation du projet de rapport par le Rapporteur***

63. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport qui, après amendements, a été adopté par les participants.

### ***Déclaration des ONG***

64. Il a été donné lecture d'une Déclaration (figurant à l'Annexe 3) des représentants de certaines organisations non gouvernementales présentes à la réunion.

### ***Remise de cadeau par la Gambie***

65. Les organisations de la société civile africaine et de la Diaspora ont été honorées de recevoir une Kora (instrument de musique traditionnelle de l'Afrique de l'Ouest) des autorités gambiennes. Ce geste symbolique a été hautement apprécié et le gouvernement gambien a promis de donner à la kora une place de choix au musée national pour marquer cette rencontre historique.

### ***Allocution du Représentant des Etats membres, S.E. l'Ambassadeur du Malawi auprès de l'Union africaine, Dr James Kalilongwe***

66. Le Dr Kalilongwe a remercié les autorités gambiennes de leur hospitalité et demandé au Président de la session de faire part de sa gratitude au Président de la Gambie. Il a déclaré que la réunion a été couronnée de succès pour avoir atteint ses objectifs. Il a félicité les experts de leurs exposés bien documentés, le personnel de l'UA pour avoir une bonne organisation et la logistique de la réunion, les interprètes et traducteurs, ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de cette réunion.

***Allocution de la représentante de la Commission de l'Union africaine, Mme Julia Joiner, Commissaire chargée des Affaires politiques***

67. La Commissaire Joiner s'est félicitée de la qualité et de la richesse des débats, se déclarant certaine que les délibérations et les recommandations issues de la réunion donneraient une impulsion aux préparatifs de la Conférence d'évaluation de Durban de 2009. La réunion, dit-elle, a permis d'identifier divers mécanismes que pourraient mettre en œuvre les organisations et particuliers, et elle a exhorté les participants à œuvrer résolument à l'élimination du racisme et de la discrimination. En conclusion, elle s'est faite l'interprète de la Commission de l'UA pour exprimer sa gratitude au gouvernement gambien pour avoir accueilli la réunion et pour remercier les délégués de leur participation.

***Discours de clôture du Représentant du Gouvernement de Gambie, Dr Saidou Jallow, au nom de l'Honorable Crispin Grey-Johnson, Secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, à la Science et à la recherche***

68. Le Dr Jallow a donné lecture de la déclaration préparée par l'Honorable Grey-Johnson, selon laquelle la réunion a mis en évidence des aspects clés de la traite des esclaves et jeté les bases d'une nouvelle approche de l'Union africaine axée sur l'action eu égard à l'esclavage. Le gouvernement gambien s'est particulièrement félicité du fait que la réunion ait déclaré recevable la demande de réparation des méfaits de l'esclavage, malgré tout le temps écoulé. En conclusion, il a remercié l'Union africaine et tous ceux qui ont contribué au succès de la réunion et déclaré la session close.

## RECOMMANDATIONS :

1. Mise sur pied d'une Commission internationale pour les réparations, y compris la restitution, la réhabilitation et la réconciliation, coordonnée par l'UA. La Commission est appelée mobiliser des ressources auprès de l'UA, des Etats membres, de la société civile, de la Diaspora africaine et d'autres organisations et particuliers intéressés. Cette Commission serait chargée des tâches suivantes :
  - a. coordonner les diverses initiatives actuelles menées pour obtenir réparation et restitution ;
  - b. formuler des prises de positions consensuelles et collectives à exposer lors de forums tels que la Conférence d'évaluation de Durban et le Sommet de la Diaspora ;
  - c. contribuer à la mise en place de groupes de pression aux niveaux national, régional et international, et faciliter une action concertée de ces structures ;
  - d. désigner un Panel d'éminentes personnalités pour œuvrer en faveur des réparations.
  
2. Mise sur pied d'un Comité d'experts chargé de :
  - a. engager et coordonner des recherches sur les formes modernes d'esclavage ;
  - b. mener des actions concertées, y compris des propositions visant à abolir les lois qui favorisent ou justifient tacitement ces diverses formes d'esclavage et à promouvoir l'adoption de mesures législatives et autres pour y mettre un terme ;
  - c. formuler des recommandations concrètes et des plans d'actions aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA aux fins de l'abolition totale de toutes les formes modernes d'esclavage.
  
3. Proclamation par l'UA, d'une **Semaine mondiale annuelle consacrée à l'esclavage** (1<sup>er</sup> – 7 août), dans le prolongement de la Journée de l'émancipation qui a lieu le 1<sup>er</sup> août.
  
4. En collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations intéressées :
  - a. mettre au point un programme éducatif multidisciplinaire sur l'esclavage et la discrimination pour les cycles primaire, secondaire et supérieur à l'intention des établissements d'enseignement du continent et de la Diaspora ;
  - b. mettre au point un condensé de matériel pédagogique à l'appui de ce programme ;
  - c. instituer, à l'intention des meilleurs élèves et étudiants de chaque région (y compris la diaspora), un concours annuel de rédaction assorti de prix

- substantiels (per ex., bourses financées par les pays et compagnies qui ont profité de l'esclavage) ; et
- d. faciliter les recherches culturelles et les programmes visites scolaires et universitaires aux fins d'échanges d'expériences et d'enrichissement.
5. Mise en place d'un mécanisme d'information et de suivi des médias qui utilise la presse écrite, la radiotélévision et les médias électroniques ainsi que les technologies connexes pour donner toute la publicité voulue à la cause de la restitution et des réparations et sensibiliser l'opinion au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance.
  6. Promotion de la liberté de circulation au sein de l'UA et en faveur des citoyens de la Diaspora en allégeant les formalités d'obtention de visa, par l'institution de visas pour citoyens honoraires à l'intention des membres de la Diaspora, par exemple.
  7. Prise des dispositions nécessaires pour que la commémoration de l'histoire et des séquelles de l'esclavage ainsi que de la traite transatlantique des esclaves, du racisme et de l'intolérance se fasse en bonne et due forme, avec un cachet typiquement africain, en puisant notamment dans les traditions orales africaines ainsi que le patrimoine socioculturel, notamment l'art visuel et les modes d'expression artistique qui ont cours dans diverses parties du continent. Cette commémoration devrait également se faire dans les langues africaines, afin de toucher l'ensemble des citoyens.
  8. Adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine d'une déclaration sur la question de la réparation des méfaits de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage et prise des dispositions nécessaires pour que les parties responsables présentent des excuses en bonne et due forme.
  9. Appel à une large participation africaine à la prochaine réunion préparatoire régionale à la Conférence d'évaluation de Durban, qui se tiendra à Abuja.

**EX.CL/461 (XIV)**  
**Annexe II**

**DECLARATION DE BANJUL  
DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR L'ESCLAVAGE  
ET LE SUIVI DE LA CONFERENCE MONDIALE  
CONTRE LE RACISME**

**10 – 13 JUIN 2008 - BANJUL (GAMBIE)**



**Nous**, participants à la Réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, réunis à Banjul, du 10 au 13 juin 2008, et exprimant notre profonde gratitude au Gouvernement de la Gambie pour avoir accueilli la présente réunion,

**rappelant** la Décision (EX.CL/Dec.408 (XII) du 10<sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine sur la « Commémoration de l'Abolition de l'esclavage » qui demande notamment à la Commission de tenir une réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2008,

**appuyant** la Résolution A/RES/62/122 des Nations Unies sur le Mémorial permanent et la commémoration de la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves,

**réaffirmant et saluant** la Déclaration et les Programmes d'action de Durban adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en 2001, lesquels constituent les instruments universels les plus exhaustifs et pertinents de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée,

**approuvant** toutes les décisions et résolutions pertinentes adoptées par la communauté internationale pour combattre toutes les formes de racisme, notamment la Résolution 52/111 du 12 décembre 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à la tenue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et les résolutions 56/266 du 27 mars 2002, 57/195 du 18 décembre 2002, 58/160 du 22 décembre 2003, 59/177 du 20 décembre 2004 et 60/144 du 16 décembre 2005, par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a indiqué les modalités permettant d'assurer la mise en œuvre intégrale et un suivi efficace de la Conférence mondiale contre le racisme,

**Nous félicitant** de la Résolution 61/149 du 19 décembre 2006 de l'Assemblée générale des Nations Unies, appelant à l'organisation, sous ses auspices, d'une conférence d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

**prenant note** des décisions adoptées par le Comité préparatoire de la Conférence d'évaluation de Durban lors de sa session technique tenue en août 2007, notamment la décision PC.1/13 concernant les objectifs de cette conférence et sa première session de fond tenue en avril 2008 et portant en particulier sur le projet de rapport final de ladite conférence,

**exprimant** notre profonde préoccupation face aux formes contemporaines d'esclavage, deux cents ans après l'abolition officielle de l'esclavage et de la traite des esclaves, ainsi qu'au regain de violence raciale et de propagation d'idées xénophobes dans de nombreuses régions du monde, notamment à travers les plateformes politiques et au sein de l'opinion publique,

**prenant note** des diverses initiatives prises par des Etats membres, des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile, la Diaspora et d'autres parties prenantes en vue de mettre un terme à l'esclavage et au racisme,

1. **NOUS FELICITONS** de la décision EX.CL/Dec.408 (XII) de la Conférence de l'Union africaine sur la « Commémoration de l'Abolition de l'esclavage » ;

2. **NOUS FELICITONS EN OUTRE** de l'organisation de la première Commémoration mondiale annuelle de la Journée internationale du Souvenir en l'honneur des victimes de la traite des esclaves, organisée au Siège des Nations Unies, à New York, le 25 mars 2008, par l'ONU, l'Union africaine et la Communauté caraïbe ;
3. **SALUONS** l'organisation et les conclusions du séminaire sur les préparatifs de la Conférence d'évaluation de Durban, organisé le 5 avril 2008 à l'intention des Ambassadeurs africains à Genève par la Délégation permanente de l'UA à Genève, en collaboration avec ses partenaires, notamment le Haut Commissariat aux droits de l'homme ;
4. **FELICITONS** le gouvernement du Nigeria d'avoir offert d'accueillir la Conférence régionale préparatoire pour l'Afrique ;
5. **INVITONS** les Etats membres et la communauté internationale à contribuer pleinement au processus d'évaluation de Durban, notamment par l'expression de leur volonté politique à cet effet, une coopération internationale plus significative et l'octroi d'un financement suffisant aux niveaux régional et international pour assurer le succès de la Conférence d'évaluation et pour donner plus d'efficacité à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;
6. **EXHORTONS** la Commission de l'Union africaine à s'inspirer du rapport et des recommandations de la présente réunion pour une participation africaine efficace à la commémoration du bicentenaire, à la session spéciale des Nations Unies sur l'esclavage et le racisme et au Sommet de la Diaspora qui se tiendra en Afrique du Sud en octobre 2008 ; et
7. **INVITONS** le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'UNESCO et les autres organisations nationales, régionales et internationales à travailler en partenariat avec l'UA à la mise en œuvre des recommandations issues de la présente réunion.

2009

# Rapport de la Commission sur la Mise en oeuvre de la Decision Ex.CI/Dec.408 (XII) sur la Commemoration de l'Abolition de l'Esclavage

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3150>

*Downloaded from African Union Common Repository*